

Paris

Session : JANVIER 2023 – 1^{er} semestre

Année d'étude : Master 1

Discipline : Procédure pénale : Jugement pénal et voies de recours
(Unités d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours : **M. Édouard VERNY**

Durée de l'épreuve : **3 heures**

Document(s) autorisé(s) : **Code de procédure pénale**

Le Code peut contenir des « post-it », peut être surligné ou souligné, mais aucun signe (chiffre ou lettre) ne peut y être ajouté

Ce sujet comporte 2 pages. Avant de composer, veuillez vérifier que votre sujet est complet.

Les étudiants traiteront, au choix, l'un des deux sujets suivants :

1^{er} sujet : Dissertation : Le pourvoi en cassation en procédure pénale

2nd sujet : Cas pratique :

Nous sommes le 5 janvier 2023. Vous êtes avocat et analysez un dossier concernant l'un de vos clients, Monsieur A.

Pour des faits constitutifs d'un délit d'escroquerie, Monsieur A a été mis en examen le 2 juin 2022 puis placé sous contrôle judiciaire le 28 juin. Son comportement étant loin d'être exemplaire et ses manquements aux obligations de son contrôle judiciaire étant indéniables et répétés, vous craignez que soit décidé son placement en détention provisoire. Serait-ce possible ? Comment ? Pour combien de temps ? (/5)

Si un tel placement en détention provisoire était décidé, pourrait-il se prolonger jusqu'au jugement puis, le cas échéant, lors d'un appel et d'un pourvoi en cassation ? (/5)

Lors de la phase de jugement, il n'est pas impossible que Monsieur A. refuse de comparaître devant ses juges. Serait-ce possible et pourriez-vous dans ce cas le défendre en son absence ? Si un jugement devait être rendu dans ces conditions, de quelles voies de recours disposeriez-vous ? (/5)

Monsieur A. ne conteste pas les faits qui lui sont reprochés. Peut-être deviendrait-il plus raisonnable et conciliant si une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité devait être mise en œuvre... Est-ce possible en première instance ? En appel ? (/5)